



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'enfance

Question écrite n° 86885

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le rapport du Défenseur des droits au Comité des droits de l'enfant des Nations unies, rendu public le 27 février 2015. Le Défenseur des droits souhaite que la France prenne les dispositions nécessaires pour placer de manière effective les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des politiques publiques et pour garantir la mise en application concrète pour tous de la Convention internationale des droits de l'enfant. Aussi, il souhaite connaître son avis sur la recommandation du Défenseur des droits visant à améliorer la connaissance du phénomène suicidaire chez les jeunes, en s'appuyant notamment sur l'Observatoire national du suicide et de renforcer les dispositifs de repérage, de prise en charge et de suivi.

Texte de la réponse

Le suicide est en effet un enjeu majeur de santé publique, avec 11 000 décès par an et près de 220 000 personnes accueillies par les services d'urgence pour tentative de suicide. De plus, le suicide représente une grande proportion de décès chez les 25-34 ans : 20.6 % du total des décès et est donc la 1ère cause de mortalité de cette tranche d'âge. Le suicide représente la 2ème cause de décès, après les accidents de la circulation, chez les 15-24 ans. C'est par une approche globale de ce phénomène qu'a été mis en œuvre le « programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 » et au sein duquel une attention particulière a été portée à certaines populations plus vulnérables au risque suicidaire, comme les adolescents et les jeunes adultes. Ainsi, plusieurs actions ont ciblé de manière spécifique les jeunes telles que l'amélioration de la prise en charge de la dépression chez l'adolescent avec la diffusion, en décembre 2014, de la recommandation de la haute autorité de santé sur la sensibilisation et la formation à la crise suicidaire et la souffrance psychique des professionnels en contact avec ce public. D'autres actions non spécifiques ont également touché le public jeune, telles que les dispositifs d'aide à distance dédiés à la prévention du suicide, ou les travaux menés avec les responsables de sites internet pour sensibiliser les modérateurs et administrateurs à la question du suicide. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a annoncé un nouveau programme d'actions contre le suicide. Ce programme s'appuiera sur les recommandations de l'observatoire national du suicide, ainsi que sur l'évaluation du précédent programme, dont le haut conseil de la santé publique (HCSP) a été saisi. Une des missions essentielles de l'observatoire national du suicide est précisément de coordonner et d'améliorer les connaissances des mécanismes de suicide et des tentatives de suicide, afin d'en améliorer la prévention. L'amélioration de la connaissance du phénomène suicidaire chez les jeunes fait partie intégrante de cette mission.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86885

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6037

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2016](#), page 810